

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Commune de
Noyers



☎ 02 38 92 40 72

9 rue de la Mairie – 45260 NOYERS
Tél : 02.38.92.40.72
E.Mail : mairie@noyers45.fr

DECISION DU MAIRE N° 01/2025

**PORTANT SUR LA DEMANDE DE SUBVENTION
POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE
DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET D'INTÉRÊT COMMUNAL
2025 – VOLET 3
(Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal)**

Le **Maire** de la commune de Noyers,

En vertu de la délégation de pouvoir au Maire qui lui a été conférée par la délibération N° 44-2020 du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2020 (conformément à l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales),

Considérant que le Conseil Municipal de Noyers envisage d'entreprendre des travaux de réfection de voirie sur la commune et considérant la possibilité de bénéficier d'une subvention dans le cadre de l'appel à projet d'intérêt communal 2025 – Volet 3.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Il est adopté le projet suivant : « Réfection de voirie à Noyers (45260) pour un coût global estimé à : 15 510 € H.T ».

- Chemin de Pisserot pour 8 950 € HT
- Parking des salles communales pour 6 560 € HT

ARTICLE 2 :

Le plan de financement envisagé est le suivant :

	Base de calcul	%	Montant H.T
Département du Loiret (volet 3)	15 510 €	50 %	7 755,00 €
Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais	15 510 €	30 %	4 653,00 €
Autofinancement	15 510 €	20 %	3 102,00 €
TOTAL H.T.....		100 %	15 510,00 €

ARTICLE 3 :

Une demande de subvention au titre de l'Appel à projet d'intérêt communal 2025 - Volet 3 (F.D.A.E.C.) est demandée à hauteur de 50 % du montant total H.T. des travaux, soit un montant sollicité : 7 755,00 € H.T.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

ARTICLE 5 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Loiret.

Fait à Noyers, le 10/01/2025.
Le Maire – Marie-Annick MARCEAUX

